

**UN PAYS DOTE D'INFRASTRUCTURES ADEQUATES VERS UN
DEVELOPPEMENT DURABLE**

PROPOSITIONS DU CANDIDAT MOUSSA MARA

Les performances de notre économie demeurent faibles parce que les potentialités des secteurs productifs sont insuffisamment exploitées voire inexploitées pour certaines du fait des contraintes qui sont liées notamment aux manques d'infrastructure adéquats.

Les infrastructures de base d'une part et l'énergie d'autre part sont des facteurs de production incontournables pour la création durable de richesse. Les routes, les chemins de fer, les ports et aéroports, les aires de stationnement, les moyens de conditionnement de grande ampleur, les emménagements hydro agricoles...forment ainsi quelques unes des infrastructures jouant un rôle important dans la satisfaction des besoins en biens et services des différentes régions du pays. Plus les biens peuvent circuler dans de bonnes conditions, mieux ils arriveront sur les marchés dans de bonnes dispositions de qualité et de coût assurant par ricocher le bien être des populations. La route ne se mange pas. Mais assurément elle permet aux citoyens de mieux manger et à moindre coût !

A l'instar des autres pays de la région, les difficultés du Mali en matière d'infrastructures et d'équipements ne sont plus à démontrer. Nos insuffisances sont criardes dans tous les domaines et sur tous les plans. Le coût des transports est ainsi devenu plus important dans les coûts de production que le prix des matières premières.

Si des sacrifices ont été consentis par les différents Gouvernements, beaucoup reste encore à faire : Il est très difficile de relier deux villages ou villes moyenne dans un délai raisonnable, il n'est pas aisé aux produits et services d'accéder à l'ensemble des marchés potentiels à l'intérieur du pays, les insuffisances d'infrastructures de stockage, de conditionnement et de transport sont identifiables sur presque l'ensemble du territoire ; l'énergie en tant qu'élément clé de productivité des équipements n'est disponible que pour 17% de la population. Son coût actuel limite également son accessibilité à une très grande franche de cette population.

Si les maliens nous font confiance, nous nous engageons à réaliser dans les 5 ans à venir, une part significative des infrastructures de premier ordre et adaptées aux besoins pour le bien être social et le développement économique de notre pays. Nous allons porter l'équipement du Mali à un niveau jamais égalé, en impliquant les maliens mais aussi et surtout en assurant au dispositif un caractère durable grâce à un système de financement pérenne avec une place de choix accordé au secteur privé national et international.

Dans notre programme, les infrastructures font l'objet d'un grand chantier d'investissements à réaliser de manière globale, notamment les infrastructures routières qui faciliteront le mouvement des matières premières, des produits agricoles des zones de production vers les zones de transformation ensuite vers les marchés en passant par les lieux de conditionnement. Les investissements porteront également sur l'assainissement et de manière générale les équipements nécessaires à un plus grand confort de vie de nos compatriotes.

Dans notre programme, la diversification des sources énergétiques est une priorité qui verrait promouvoir les autres sources énergétiques que sont la force hydraulique, le soleil et l'éolien à côté de la source thermique.

Avec nous, le Malien disposera enfin du minimum pour vivre de manière satisfaisante là où il est né grâce à des infrastructures et services répondant à l'essentiel de ses aspirations de base. Avec nous, le Malien disposera aussi et surtout de conditions favorables pour créer de la richesse et s'épanouir grâce à des équipements et infrastructures propices pour ce faire.

I. LES FONDAMENTAUX A SOIGNER

11. LES TRANSPORTS

- Privilégier les infrastructures économiques et de préférences structurantes (routes en provenance ou à destination des zones de production et de consommation, équipements marchands et artisanaux) qui devront générer des revenus, travailler avec les collectivités territoriales sur ce chantier ;
- Se soucier depuis les études, de l'entretien des infrastructures et de leur rentabilité. La majorité des infrastructures doivent pouvoir dégager des ressources suffisantes pour en assurer la pérennité, l'entretien et le renouvellement. L'autorité routière doit bénéficier de ressources suffisantes pour mener à bien l'ensemble de ses tâches, les services de collecte de l'Etat doivent être instruits de la priorité des ressources de l'autorité ; l'autorité doit travailler avec les collectivités lors de chacune de ses interventions et les associer. L'autorité doit enfin travailler sur les pistes rurales ;
- Les acteurs sociaux et économiques de chaque espace du territoire doivent être impliqués dans la confection et l'entretien des pistes rurales avec plus ou moins un apport de l'Etat : cela commence par les entreprises de développement rural, les industries, les mines, les projets... ;
- Ne plus concevoir de projets d'équipement et d'infrastructure de niveau local, régional ou national sur des études menées par les ministères mais sur la base de processus fortement participatif en recueillant les avis des premiers intéressés directement ou à travers leurs structures représentatives : Organisations professionnelles, élus, collectivités, syndicats...La concertation et l'écoute dès la conception de projets permettront de faciliter leur application et surtout de faire participer les intéressés dans leur gestion et leur entretien ;
- Tendre vers la concession et la privatisation de la gestion des infrastructures et accompagner cette réforme par des actions de communication pour en faciliter la compréhension surtout en direction des ruraux. Cela peut commencer par les équipements sportifs, routiers voire sociaux culturels... ;
- Porter le ratio de routes bitumées du pays à 3 km par 100 KM² de territoire d'ici 2020 en construisant chaque année 500 km de routes bitumées (environ 40 milliards de FCFA dont la moitié sur financement national) ;
- Privilégier les axes routiers reliant le pays aux autres : tous les pays voisins doivent pouvoir être reliés sans aucun problème, notamment ceux qui ont un port avec au besoin deux voies d'accès (Burkina, Côte d'Ivoire, Guinée et Sénégal). Accélérer la finition de la route Ansongo Watagouna Tilabery, celle de Kangaba frontière guinéenne, celle de Bougouni – Garallo – Manankoro frontière ivoirienne, celle de Zantiebougou – Kolondieba – frontière ivoirienne) et celle de Kéniéba frontière sénégalaise ;

- Privilégier les axes routiers reliant les régions et les villes significatives : commencer par ceux ayant un apport économique et touristique certains (route de Tombouctou en passant par Tonka, Léré, Diré, Nyafunké et Goundam, Route du Poisson vers le Burkina, Route de dioila à Koumantou en passant par Sanso, Route trans mandé avec un bac ou un pont sur le Niger vers Bancoumana qui devrait assurer l'acheminement de produits de pêche du Sankarani vers la Guinée, Route de Koulikoro vers Fana avec un pont sur le Niger, route de Niono à Banamba et Kolokani, route de Niono à Youwarou...);
- Amener les dépenses d'entretien routier à 1% du PIB contre 0,4% actuellement soit environ 40 milliards de FCFA à allouer à l'entretien sous l'égide des services publics en charge du secteur et des collectivités publiques (communautés et collectivités territoriales);
- Soutenir l'entretien routier en impliquant les collectivités territoriales. Toutes les routes doivent avoir dans leur conception, un volet entretien et un volet renouvellement à la charge de l'autorité routière et de ses partenaires. Les collectivités, les structures privées sur les grands axes doivent être associés à cette démarche. Les collectivités seront responsables de toutes les routes (en dehors des grands axes ou seront installés des péages) qui traversent leurs espaces ;
- Déconcentrer l'état et le décentraliser au profit des collectivités pour les accompagner dans la maîtrise d'ouvrage des infrastructures. Aider les fonctionnaires à s'établir comme privés pour s'occuper des domaines où ils sont compétents (travaux publics, contrôles...);
- Favoriser la création d'industrie du transport : mise en place de normes de sécurité simples et respect des normes, lutte contre les informels, promotion de l'investissement, concurrence favorisant la rationalisation des coûts de transport et donc la compétitivité de l'économie ;
- Soutenir une politique de limitation de l'importation des véhicules vétustes et surtout lutter vigoureusement contre la circulation de véhicules ne répondant pas aux normes : les forces de police et de sécurité, les collectivités territoriales et les agents intervenant dans les zones rurales participeront à cet effort ;
- S'inscrire d'ores et déjà dans le cadre du nouveau partenariat pour l'Afrique (penser les politiques d'équipement à l'échelon régional, voire continental avec l'exemple de la route transsaharienne), définir le cadre institutionnel de ce partenariat au niveau national pour le diffuser auprès des acteurs et assurer la cohérence de leurs politique avec les choix sous régionaux, régionaux et continentaux ;
- Soutenir la navigation pour des fins économiques mais également écologiques et touristiques : augmenter la flotte de la COMANAV et tendre vers la délégation de gestion, soutenir la politique actuelle de développement aéroportuaire ;
- Maintenir le cap dans la concession des chemins de fer en suivant davantage les concessionnaires et en leur imposant des obligations importantes en matière de qualité de service, de respect des délais, de coûts. Aller dans ce sens en collaboration avec les autorités sénégalaises.

12. AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES ET ASSAINISSEMENT

- Elaborer des stratégies d'assainissement pour chaque ville de plus de 50 000 habitants et les mettre en œuvre sous l'égide des collectivités territoriales et avec le concours de l'Etat qui y consacrerait 20 milliards de FCFA chaque année;
- Réaliser des adductions d'eau potable dans toutes les villes du Mali d'ici dix ans en commençant par l'équivalent des cercles aujourd'hui et confier progressivement leur gestion à des structures privées sous le Maître d'Ouvrage des Communes ;
- Réaliser des forages dans les petites localités en raison d'un forage pour 5.000 habitants. Ces forages seront gérés par les collectivités. Au moins chaque village ou hameau doit avoir son forage ;
- Réaliser des conduites d'eau usée ou égouts dans les grandes villes (Bamako et tous les chefs lieux de région) ;
- Instaurer une redevance d'eau usée à ajouter au prix de l'eau et à destination des collectivités territoriales pour couvrir les frais de gestion du réseau et des stations d'épuration. Charger les compagnies d'eau ou tout autre opérateur assurant le service public de l'eau à recouvrer la redevance d'assainissement ;
- Impliquer les maîtres d'ouvrage délégués (AGETIPE, AGETIER...) dans les travaux d'assainissement des villes (caniveaux...) en accompagnement des investissements ou transfert aux municipalités de cette compétence dans le cadre de décentralisation ;
- Créer un service d'hydraulique au niveau de chaque Commune de grande taille (plus de 100 000 habitants) ;
- Mettre en place un Comité de gestion des adductions d'eau dans chaque commune composé de 2 Conseillers, les chefs de village ou des chefs de quartier, la représentante des femmes et le représentant des jeunes, étant entendu que l'exploitation sera confiée progressivement à un opérateur privé (pour les villes) ou un GIE (pour les villages et hameaux) ;
 - Pour les grandes agglomérations, utiliser le partenariat public/privé pour mettre en place, voire développer les adductions d'eau potable et les systèmes d'assainissement ;
- Elaborer un schéma directeur d'aménagement de l'ensemble de nos bassins fluviaux ;
- Privatiser le service de la voirie à Bamako et étendre le modèle ;

- Elargir le Conseil d'Administration de l'ANGESEM à un représentant des Collectivités Territoriales ;
- Préserver les lits des cours d'eau contre toute utilisation dangereuse ;
- Confier la gestion de l'utilisation des cours d'eau aux Comités de gestion de l'eau ;
- Sensibiliser les citoyens sur l'importance et la bonne gestion des cours d'eau tout en inscrivant ces notions dans les programmes scolaires ;
- Organiser la journée de l'eau, au moins une fois l'an dans chaque localité du pays sous l'égide des collectivités territoriales et dans les établissements scolaires ;
 - Sanctionner les personnes qui ne respectent pas les consignes de protection des infrastructures de traitement des eaux usées. ;
 - Sensibiliser les familles sur l'importance de la réalisation des latrines avec des fosses septiques voire subventionner les zones en difficulté ;
 - Réaliser et faire sauvegarder correctement les installations de gestion des déchets liquides (eaux de ruissellements, les puits et fosses septiques, déchets industriels et de teinture, etc.) ; Encourager la réalisation des latrines communautaires orientées vers la production d'énergie sous forme de biomasse ;
- Tendre vers une responsabilisation accrue des municipalités en leur rétrocédant les ressources nécessaires pour gérer l'assainissement avec efficacité, ou faire en sorte que les projets dans ce domaine déterminent directement avec les collectivités les actions à mener et travaillent avec elles sans une intervention des structures centrales ;
- Etendre la couverture en eau à 90% de la population avant 2017. Il est présentement de 70% ;
- Renforcer les structures de régulation pour qu'elles jouent pleinement leurs rôles face aux multinationales qui viennent dans le secteur et aux autorités administratives.
- Renforcer les structures sous-régionales chargées de gérer les cours d'eau comme l'OMVS, l'ABN ou le Liptako-Gourma ;
- Sensibiliser les ruraux dans la gestion des ressources naturelles notamment la couverture végétale et les cours d'eau et au besoin utiliser la contrainte ;

- Répertorier les méfaits des activités sur l'environnement (désertification, déboisement, ensablement du fleuve, pollution du fleuve...), les traduire en actions simples et les enseigner à l'école depuis le primaire jusqu'au lycée. Promouvoir l'apprentissage des énergies renouvelables et des formes de gestion de l'environnement ;
- Sensibiliser les industries polluantes, édicter les normes de pollution (eaux, air...) et astreindre les entreprises à la réparation des dégâts ;
- Augmenter de manière sensible la contribution de l'Etat au financement des aménagements de terre dans la zone de l'Office. Porter cet engagement à 50 milliards par an et à 100 milliards par an (à compter de cinq ans à partir du démarrage) contre 10 milliards environ actuellement. Ceci permettra à l'Etat de réaliser environ 10 000 hectares par an (au démarrage et ensuite 20 000 quand ça partira) contre 2000 actuellement. Ceci donnera un signal fort aux partenaires. En une génération (environ 20 ans) nous devons disposer de plus d'un million d'hectares emménagés occupant 100 000 personnes environ et générant au moins 500 milliards de FCFA de revenus chaque année pour le pays. Le choix de l'intensification, de la capitalisation et de la mécanisation accompagnera ce programme (des parcelles d'au moins 50 hectares à concéder ou à vendre). Ces investissements importants doivent privilégier les entreprises maliennes même en les regroupant pour atteindre une taille critique, ou en amenant les étrangers à sous traiter au moins 40% aux entreprises maliennes ;
- Prévoir un fonds de réalisation des grands barrages de la sous région d'une part (Pays, la BAD etc.) mais également encourager les réalisations à partir de la mobilisation de financements public/privé ou uniquement de financements privés (BOT, BOOT, etc.).

II. LES INFRASTRUCTURES INDISPENSABLES A UN ESSOR ECONOMIQUE

21. LES INFRASTRUCTURES ENERGETIQUES

- Définir un plan Energétique pour le pays avec des objectifs stratégiques qui devraient être les suivants : accès de tout citoyen à la source d'énergie quand il vit dans une ville de plus de 10 000 Hbts (A accorder au réseau interconnecté avec toutes les commodités possibles). Accès de tout citoyen à une source d'énergie quand il vit dans une bourgade avec une population de 3000 à 10 000 Hbts (AMADER et autres acteurs, les commodités de base doivent être possibles). Accès de tout citoyen à une énergie domestique au moins sous forme de plate forme multifonctionnelle quand il est dans un village de moins de 3000 Hbts (Etat, collectivités, les commodités minimales doivent être possibles). L'Energie c'est d'abord le domestique et le social. L'Energie c'est ensuite la compétitivité, il s'agit à ce niveau de rendre l'énergie abordable pour les acteurs économiques. Nous allons compter sur nos propres sources d'abord (Hydro électrique, Pétrole) et ensuite sur les sources des autres (interconnexion). Nous allons privilégier le long terme en n'oubliant pas l'immédiat mais en ne nous privant pas de faire des pauses, des reports... Il faut absolument éviter la gestion au coup par coup et les revirements de dernière minute ;
- Assurer la présence effective du secteur privé dans les équipements et dans la gestion du secteur énergétique partout où cela sera possible (minimum de rentabilité) ;
- Prendre une initiative régionale de généralisation de l'énergie solaire par l'installation d'une capacité de production d'au moins 1000 MW (3 milliards d'Euros environ) qui servirait d'appoint aux consommations des pays et qui consacrerait l'orientation définitive de la région vers cette technologie avec un transfert de capacité et un renforcement de nos capacités de production régionale (formation, équipement...) ; utilisation des centrales hybrides et des centrales solaires au fur et à mesure de la maîtrise de la technologie du solaire ;
- Le solaire sera privilégié sur le plan interne avec la baisse continue des prix des panneaux (-10% chaque année) en faisant en sorte que les investisseurs bénéficient de financement concessionnel pour permettre de baisser le coût et donc faciliter la rentabilisation des investissements (le coût du crédit a un impact de 20% environ du prix du kw) et l'interconnexion de notre pays avec ses voisins ;
- Réaliser d'ici dix ans la concrétisation du potentiel hydroélectrique du pays estimé à 1050 MW avec la réalisation de tous les ouvrages programmés (Taoussa, Felou, Gouina) et des projets envisagés (Kenié) ; cela contribuera à augmenter le potentiel énergétique disponible du Mali pour le porter à au moins 700MW d'ici 2017 ;
- Encourager les interconnexions des réseaux d'électricité entre les pays de la région et soutenir le WAPP ;

- Promouvoir les énergies naturelles et renouvelables en explorant et en soutenant toutes les initiatives en la matière ; Travailler dans ce sens avec tous les acteurs ayant une expérience dans le domaine y compris les ONGs (Aquaviva, AED du père Vespieren) ;
- Promouvoir l'électricité rurale à travers des micro projets impliquant les collectivités, des promoteurs privés (sociétés, ONGs, projets) et les bénéficiaires afin de permettre des activités de toutes natures (économie, santé, éducation, sport...), et les étendre avec un plan de financement crédible et pertinent et une appropriation certaine par les populations elles mêmes ;
- Etablir dans les cahiers des charges et contrats de l'entreprise concessionnaire du secteur, une électrification complète de toutes les agglomérations de plus de 10 000 habitants sur une période de dix ans. Ceci favorisera, outre la satisfaction des besoins élémentaires, le renforcement des moyens de production modernes (petite entreprise et petite industrie, artisans équipés, agriculteur équipé...) dans ces contrées. La composante coût devra être étudiée pour maintenir la compétitivité de l'énergie surtout pour les domaines concurrentiels avec les produits importés ;
- Privilégier la démocratisation de l'électricité dans tout le pays par rapport au maintien d'une politique tarifaire qui favorise Bamako (tarif bas empêchant le développement du réseau de distribution et la conduite des politiques de développement et d'investissement par les opérateurs) ;
- L'accès à l'énergie sera facilité pour les secteurs sociaux : hôpitaux, écoles, dispensaires éloignées avec l'inscription de ces dispositions dans les accords de délégation de gestion ;
- Maintien des subventions de l'électricité en accompagnement d'un plan de généralisation du réseau aux villes importantes suivi d'un arrêt progressif des subventions sur 5 ans ; cette politique sera mise en place en tenant compte de certains variables qui sont susceptibles d'avoir un impact sur nos décisions comme le prix du carburant qui risque d'augmenter. Nous tiendrons compte également de privilégier les sites de l'intérieur et leur raccordement à l'énergie pour permettre des activités économiques génératrices de revenus Nous privilégions les branchements la bas, privilégier les branchements à caractère économique et maintenir la situation financière des sociétés gestionnaires dont la gestion est à améliorer de manière continue ;
- Soutenir la recherche pétrolière dans l'optique de mettre en place une filière intégrée avec la création de structures de raffinage. Nous ferons du Mali un pays pétrolier comme certains pays limitrophes (Algérie, Mauritanie, Niger, Cote d'Ivoire, etc...). Nous devons être absolument autosuffisants en produits pétroliers : pétrole, essence, gasoil, huiles... Nous devons pouvoir pousser vers les industries dépendant de dérivés du pétrole (emballages, produits plastiques...) : ces reformes se feront dans le cadre de la garantie des investisseurs et dans un esprit libéral évident. L'Etat en contrepartie poursuivra le dispositif d'amortissement des prix afin de ne pas répercuter les hausses et les baisses des prix de manière automatique sur la population et transférera une partie des réserves aux pauvres sous forme d'aide directe ou de facilités diverses (cf politiques d'amélioration du pouvoir d'achat). Tout cela se fera de manière transparente ;

- Soutenir toute initiative de solidarité des pays pétroliers envers les pays non pétroliers, mais prendre des initiatives en tant que pays pétrolier ou faire prendre ces initiatives par les pays pétroliers (ce sera plus crédible ainsi). Ces initiatives pourraient consister à créer un fond alimenté par des excédents de chacun et qui financeraient prioritairement les infrastructures, l'UA, les énergies renouvelables, l'allègement de la facture pétrolière des non producteurs choisis par ordre croissant de richesse,...On pourrait également instaurer un système de livraison de directe du pétrole et/ou de produits raffinés de pays producteurs aux pays non producteurs avec la mise en place de mécanisme de transparence faisant intervenir le secteur privé sous le contrôle de la société civile ;
- Maintenir les subventions sur le gaz domestique en accompagnement d'un plan de généralisation de ce produit accompagné d'un arrêt des subventions sur 5 ans ; de manière générale il faut sortir des effets pervers des subventions qui ne sont pas efficaces socialement et coûtent beaucoup à la collectivité.

22. LA COMMUNICATION ET LES NTIC

- Obtenir la réalisation du complexe numérique de Bamako d'ici la fin de l'année 2013 et en faire un véritable pôle de développement des NTIC au Mali pour que Bamako en soit une des plaques tournantes en Afrique de l'Ouest d'ici cinq ans ;
- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie globale de promotion des nouvelles technologies d'information et de communication, à l'instar des routes et des autres infrastructures. Les NTIC, de l'école à la vie civile, économique et culturelle doivent être généralisés ;
- Accompagner la décision d'exonérer de droits de douane les produits informatiques et l'étendre aux autres produits dérivés et accessoires importés à condition que ce soit des produits porteurs de valeur ajoutés (par exemple, les films sur CD n'ont aucune incidence sur la valeur ajoutée, de même que les jeux vidéos, consoles..., alors que le matériel, les câbles, les CD vierges, les logiciels...sont porteurs de valeur ajoutée) ;
- Encourager la politique gouvernementale de généraliser les NTIC à l'école avec un objectif d'un lycée totalement équipé par cercle d'ici dix ans (exemple de l'initiative du village du millénaire dans la zone de Alatona sur financement américain) pour un financement de deux milliards de FCFA chaque année;
- Encourager la promotion des NTICS dans les universités et écoles professionnels, le télé-enseignement, les cours en ligne... ;
- Doter les hôpitaux de matériels leur permettant de bénéficier des cours et assistances à distance lors des interventions ou dans le cadre courant de leur fonctionnement ; faire de même pour les universités et les structures de formation pour un budget de un milliard de FCFA par an;
- Enrichir le cahier des charges des opérateurs de télécommunication dans le sens d'une plus grande implication dans le développement des NTIC, d'Internet, de couverture du pays en infrastructures et matériels ;

- Utilisation effective du FAU (fond d'accès universel) dont le montant dépasse actuellement 6 milliards de FCFA pour financer les initiatives de généralisation des TICs ;
- Utilisation de 30% des revenus de libéralisation du secteur (cession de licences) pour généraliser les TICs dans le pays (exemple de la troisième licence qui devrait rapporter au moins 40 milliards de FCFA) ;
- L'interconnexions des réseaux électroniques par la fibre optique pour 1 milliards de dollars soit 450 milliards de FCFA sur cinq ans ; le financement est à mutualiser entre les Etats en plus des modes modernes disponibles (financement de pays émergents, financement du secteur privé, mise à contribution de réserves de changes...).

23. LE DEVELOPPEMENT HUMAIN VERS L'EQUITE ENTRE LES CITOYENS ET ENTRE LES REGIONS

- Accélérer le soutien à l'équipement des collectivités territoriales (ANICT) avec des dotations régulières de l'Etat et des partenaires financiers, Soutenir l'intercommunalité dans les équipements pour les rendre rentables, cohérents et permettre leur correct entretien. Aider les communes à élaborer des programmes de développement cohérents avec les politiques nationales, régionales et continentales en matière d'infrastructure ;
- Les infrastructures agricoles, sanitaires, éducatives...doivent toutes prévoir l'entretien et intégrer les bénéficiaires dans cette tâche ;
- Accélérer la construction de la route Gao – Menaka – KIDAL et emménagez quelques kilomètres de route à l'intérieur de la région de Kidal en privilégiant les matériaux locaux et les techniques qui utilisent la technologie locale tout en étant durables ;
- Aménagement de quelques kilomètres de route à l'intérieur des villes de Tombouctou, Gao et Bourem
- Relancer les initiatives de route transsaharienne reliant le sud de l'Algérie à Kidal et au Niger, obtenir des liaisons Kidal – tessalit et Kidal Abeibara (financement Union Africaine, Algérie, fonds de soutien du Golf persique...) ;
- Dégagement de 50 milliards de FCFA par an et sur cinq ans comme fond de soutien à l'équipement et au renforcement des régions du Nord pour combler le retard en infrastructures, en équipements de base et de soutien au développement, en renforcement de capacités ;
- Les activités à conduire sont celles déjà identifiées par les projets et programmes élaborés desquelles on retiendra les actions urgentes et prioritaires ;

- Responsabiliser les collectivités territoriales et les autorités traditionnelles dans l'utilisation des fonds disponibles, selon les règles publiques avec l'accompagnement et le contrôle des services publics ;
- Démanteler les agences, projets, programmes, cellules et autres structures parallèles conçues en marge des services pérennes de l'Etat pour conduire les initiatives de l'Etat et qui ne sont pas opportunes.